



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE,**

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° *non renseigné* du 30/06/2021 parue au BOESR n° 29 du 22/07/2021, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2022 ;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 08/07/2021 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4605, en Mathématiques, de la composante UFR-ST est mise en place au titre du recrutement 2022 d'enseignants du second degré.

**Article 2 :** Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	GENIAUT	BENOIT	MCF	1
M.	JOUBERT	PIERRE	PR	30
Mme	KERSALE	MARIE	AGREGE	HI300
Mme	KLEIN	PAULINE	MCF	26
Mme	LANGUEREAU	HOMBELINE	AGREGE	HI300
M.	OUKHABA	HASSAN	MCF	25
Mme	ROUGNANT	MARINE	AGREGE	HI300
M.	ROUSSEY	SYLVAIN	AGREGE	HI300

Article 3 : La Direction Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 08/10/2021

La présidente de l'université,



Marie-Christine WORONOFF

